

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

Avis est par les présentes donné par la soussignée, Danielle Gutierrez, greffière adjointe, qu'à la séance du conseil municipal à être tenue le **17 mai 2010** à 19 h 30, à l'hôtel de ville, 451, boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire, Québec, les demandes suivantes pour une dérogation mineure au règlement de zonage seront considérées:

1. Pour permettre au 322-324, chemin du Bord-du-Lac--Lakeshore, un restaurant avec une capacité de 64 sièges et ayant 19 espaces de stationnement au lieu du minimum requis de 21 espaces (Ye Olde Orchard Pub).
2. Pour permettre au 35, avenue Maywood, l'installation d'un mur solaire sur la façade sud, bien qu'il soit visible de la rue (Office municipal d'Habitation du Québec).

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Pointe-Claire, ce 28<sup>e</sup> jour d'avril 2010.

PROVINCE OF QUEBEC  
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

Notice is hereby given by the undersigned Danielle Gutierrez, Assistant City Clerk, that at the council meeting to be held on **May 17, 2010** at 7:30 p.m., at City Hall, 451 Saint-Jean Boulevard, Pointe-Claire, Quebec, the following requests for minor exemption from the zoning by-law will be considered:

1. To permit at 322-324 Bord-du-Lac--Lakeshore Road, a restaurant with a 64 seating capacity having 19 parking spaces rather than the 21 minimum required spaces (Ye Olde Orchard Pub).
2. To permit at 35 Maywood Avenue, the installation of a solar wall on the south façade although it is visible from the street (Office municipal d'Habitation du Québec).

Any interested person may be heard by the municipal council in relation to this request.

Given at Pointe-Claire, this 28<sup>th</sup> day of April 2010.

Danielle Gutierrez  
greffière adjointe / Assistant City Clerk